

4.7 INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS

6, 13, 20, 27 mars, 3 avril
Finale le 24 avril 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

REGLEMENT GENERAL DE L'ÉPREUVE

Les équipes de clubs sont réparties en divisions, chaque division étant composée de poules. Un club ne peut pas avoir plus d'une équipe par poule. Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe 1ère nommée dans le calendrier

Si plusieurs équipes sont engagées (**3 équipes messieurs maxi** par club), tous les index arrondis à la date de la rencontre des joueurs de l'équipe B devront être supérieurs ou égaux à celui du dernier joueur de l'équipe A. De même pour l'équipe C vis à vis de l'équipe B. Un joueur de l'équipe B ou C (réserves) ne pourra jouer qu'une seule fois dans la catégorie supérieure A ou B à condition qu'une demande soit envoyée par mail, au plus tard 48h avant la rencontre à competition@golf-centre.fr.

L'index pris en compte du joueur est celui à la date de la première rencontre.

Quels que soient les divisions dames et messieurs que le club reçoit, l'ordre des rencontres devra être le suivant :

- équipe dames ou messieurs la plus éloignée du club recevant, selon décision du comité de l'épreuve
- 1^{ère} division jouant avant la 2^{ème} qui jouera avant la 3^{ème}, etc.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Seuls peuvent participer à cette épreuve les clubs de la Ligue du Centre Val de Loire affiliés F.F. Golf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à leur Comité Départemental.

L'Association Sportive qui reçoit règle les G-F des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

POUR LES EQUIPIERS : ils doivent être amateurs, de catégorie d'âge seniors, seniors 2 ou seniors 3 (anniversaire la veille de l'épreuve) , licenciés Ffgolf 2023, membres de l'Association Sportive du club qu'ils représentent en 2023, titulaires du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2023, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération ; ou si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Un joueur ne peut jouer que pour un seul Club pendant l'interclubs

Le Comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueurs handigolf titulaires du médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

MARQUES DE DEPART

La position des plots de départ (couleur jaune) devra être respectée même si celle-ci ne correspond pas à la couleur de la marque fixe permanente au sol.

FORME DE JEU

Par équipe de 6 joueurs. Match-play / 1 foursome et 4 simples consécutifs / 18 trous.

En simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le premier départ des joueurs. Les joueurs marquent un point par match gagné et 1/2 point par match partagé. L'équipe victorieuse de la rencontre marque 1 point. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fait sur le foursome puis sur le 1er simple, le 2ème, etc. En cas d'égalité parfaite, les 2 équipes marquent 1/2 point.

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules, l'équipe vainqueur de la poule sera celle qui aura le meilleur match average sur toutes les rencontres. En cas de nouvelle égalité, le vainqueur de la rencontre opposant les ex-aequo sera qualifié. En cas de troisième égalité, le total des index des joueurs des équipes de la dernière rencontre sera comparé, et la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Si lors d'une rencontre, une équipe se présente avec moins de 4 joueurs, celle-ci sera forfait et entrainera sa mise hors compétition. Cette équipe jouera automatiquement l'année suivante en division inférieure.

Le départage se faisant sur le foursome, celui-ci doit être obligatoirement joué.

Une équipe qui devait rencontrer une équipe qui a été mise hors compétition ou qui a déclaré forfait, marquera 5 points

1ère division : finale entre les premiers de chaque poule, 1 descente par poule

2ème division : 1 montée par poule, 1 descente par poule

3ème division : 1 montée par poule, 2 descentes par poule

4ème division : 1 montée par poule si 4 poules. Si 3 poules les 1ères équipes de chaque poule + l'équipe ayant le meilleur match average sur toutes les rencontres.

Si les chariots sont interdits (sol gelé ou fortement détrempé), les capitaines des clubs recevants doivent prévenir les capitaines des clubs invités 48 heures avant de la rencontre, afin que ceux-ci choisissent leurs joueurs en fonction de cette contrainte.

Les rencontres peuvent se faire sur greens d'hiver.

ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

L'inscription des équipes et de ses équipiers se fait exclusivement par Extranet.

Règlement de 80€ par équipe, par virement si possible avant le 15 janvier 2023, accompagné du nom du responsable seniors du club avec son numéro de téléphone et son adresse mail. Ouverture des inscriptions le 15 décembre 2022.

La date limite d'inscription des équipiers est de 5 jours pleins avant la 1^{ère} rencontre.

DÉPARTS ET INTEMPERIES

Départs le lundi à partir de 12h30. Les capitaines doivent se téléphoner la veille des rencontres, voire tôt le lundi matin en cas de long déplacement. S'il y a un report, la date en est fixée le lundi qui suit les dates prévues au calendrier.

En cas d'alerte météo orange, les rencontres sont automatiquement reportées. Si c'est le cas dans les premières journées, les capitaines doivent convenir d'une date rapprochée, un autre jour de semaine.

COMITÉ D'EPREUVE

Les responsables du club qui reçoit et les deux capitaines.

RESULTATS

Envoyés à : competition@golf-centre.fr (sous la forme X bat Y par 3 à 2 avec la division et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

PRIX

Trophée remis à l'équipe vainqueur de la 1ère division.

1ère DIVISION

2ème DIVISION

	POULE 1	POULE 2	POULE 1	POULE 2
	BOIS D'O B	BOIS D'O A	CHEVERNY B	CHEVERNY C
	LE PERCHE A	BOURGES A	SARRAYS A	FONTENAY A
	TOURAINÉ A	VDI A	SANCERRE A	DONNÉRY A
	VAUGOUARD A	PICARDIÈRE A	BOURGES B	TOURAINÉ C
	LIMÈRE A	LA BOSSE A	ARDREÉ A	ARDREÉ B
	CHEVERNY A	TOURAINÉ B	MARCILLY A	SULLY A
6-mars	LE PERCHE A	PICARDIÈRE A	SARRAYS A	DONNÉRY A
	VAUGOUARD A	VDI A	CHEVERNY B	TOURAINÉ C
	TOURAINÉ A	BOURGES A	ARDREÉ A	CHEVERNY C
	LIMÈRE A	TOURAINÉ B	SANCERRE A	FONTENAY A
	CHEVERNY A	LA BOSSE A	MARCILLY A	SULLY A
	BOIS D'O B	BOIS D'O A	BOURGES B	ARDREÉ B
13-mars	CHEVERNY A	TOURAINÉ B	ARDREÉ A	TOURAINÉ C
	LIMÈRE A	LA BOSSE A	BOURGES B	FONTENAY A
	VAUGOUARD A	VDI A	CHEVERNY B	ARDREÉ B
	TOURAINÉ A	BOURGES A	SANCERRE A	CHEVERNY C
	BOIS D'O B	PICARDIÈRE A	SARRAYS A	SULLY A
	LE PERCHE A	BOIS D'O A	MARCILLY A	DONNÉRY A
20-mars	VAUGOUARD A	LA BOSSE A	BOURGES B	TOURAINÉ C
	CHEVERNY A	BOURGES A	SARRAYS A	ARDREÉ B
	LE PERCHE A	TOURAINÉ B	ARDREÉ A	DONNÉRY A
	TOURAINÉ A	PICARDIÈRE A	CHEVERNY B	FONTENAY A
	BOIS D'O B	BOIS D'O A	SANCERRE A	CHEVERNY C
	LIMÈRE A	VDI A	MARCILLY A	SULLY A
27-mars	TOURAINÉ A	VDI A	SARRAYS A	ARDREÉ B
	CHEVERNY A	LA BOSSE A	ARDREÉ A	DONNÉRY A
	LIMÈRE A	PICARDIÈRE A	BOURGES B	CHEVERNY C
	LE PERCHE A	BOURGES A	SANCERRE A	TOURAINÉ C
	VAUGOUARD A	BOIS D'O A	CHEVERNY B	FONTENAY A
	BOIS D'O B	TOURAINÉ B	MARCILLY A	SULLY A
3-avr.	CHEVERNY A	LA BOSSE A	SANCERRE A	FONTENAY A
	LE PERCHE A	PICARDIÈRE A	SARRAYS A	ARDREÉ B
	LIMÈRE A	TOURAINÉ B	BOURGES B	DONNÉRY A
	VAUGOUARD A	VDI A	CHEVERNY B	CHEVERNY C
	BOIS D'O B	BOURGES A	MARCILLY A	SULLY A
	TOURAINÉ A	BOIS D'O A	ARDREÉ A	TOURAINÉ C
24-avr.	FINALE			

3ème DIVISION

4ème DIVISION

POULE 1	POULE 2	POULE 1	POULE 2	POULE 3
LIMERE B	DRYADES A	PICARDIERE B	AUGERVILLE B	BOIS D'O C
MARCILLY B	VDI B	GERMIGNY	VAUGOUARD B	LE PERCHE B
GLORIETTE	NANCAY A	NANCAY B	ARDREE C	FONTENAY C
LE PERCHE C	BOURGES C	VDI C	7 TOURS A	LA BOSSE C
AUGERVILLE A	SANCERRE B	DRYADES B	LA BOSSE B	MARCILLY C
FONTENAY B	LA CARTE	SARRAY B	SULLY B	7 TOURS B

6-mars	MARCILLY B AUGERVILLE A	SANCERRE B VDI B	SARRAY B DRYADES B	SULLY B ARDREE C	LE PERCHE B FONTENAY C
--------	-----------------------------------	----------------------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------------

GLORIETTE LIMERE B	NANCAY A BOURGES C	VDI C PICARDIERE B	7 TOURS A VAUGOUARD B	MARCILLY C LA BOSSE C
------------------------------	------------------------------	------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

LA PERCHE C FONTENAY B	DRYADES A LA CARTE	NANCAY B GERMIGNY	AUGERVILLE B LA BOSSE B	BOIS D'O C 7 TOURS B
----------------------------------	------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

13-mars	GLORIETTE MARCILLY B	VDI B NANCAY A	DRYADES B NANCAY B	AUGERVILLE B VAUGOUARD B	LA BOSSE C LE PERCHE B
---------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------------	----------------------------------

LA PERCHE C AUGERVILLE A	SANCERRE B DRYADES A	SARRAY B VDI C	ARDREE C 7 TOURS A	BOIS D'O C MARCILLY C
------------------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------	---------------------------------

FONTENAY B LIMERE B	BOURGES C LA CARTE	PICARDIERE B GERMIGNY	LA BOSSE B SULLY B	7 TOURS B FONTENAY C
-------------------------------	------------------------------	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------

20-mars	MARCILLY B LA PERCHE C	VDI B DRYADES A	VDI C DRYADES B	7 TOURS A AUGERVILLE B	FONTENAY C MARCILLY C
---------	----------------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

AUGERVILLE A LIMERE B	BOURGES C SANCERRE B	PICARDIERE B NANCAY B	SULLY B VAUGOUARD B	LA BOSSE C BOIS D'O C
---------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

FONTENAY B GLORIETTE	LA CARTE NANCAY A	GERMIGNY SARRAY B	ARDREE C LA BOSSE B	7 TOURS B LE PERCHE B
--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------------------------	---------------------------------

27-mars	AUGERVILLE A GLORIETTE	DRYADES A BOURGES C	DRYADES B PICARDIERE B	SULLY B AUGERVILLE B	BOIS D'O C FONTENAY C
---------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

LIMERE B LA PERCHE C	NANCAY A SANCERRE B	NANCAY B SARRAY B	VAUGOUARD B ARDREE C	LE PERCHE B MARCILLY C
--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	----------------------------------

FONTENAY B MARCILLY B	LA CARTE VDI B	GERMIGNY VDI C	LA BOSSE B 7 TOURS A	LA BOSSE C 7 TOURS B
---------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------------	--------------------------------

3-avr.	LIMERE B MARCILLY B	BOURGES C VDI B	VDI C NANCAY B	AUGERVILLE B ARDREE C	FONTENAY C LA BOSSE C
--------	-------------------------------	---------------------------	--------------------------	---------------------------------	---------------------------------

GLORIETTE LA PERCHE C	NANCAY A DRYADES A	SARRAY B PICARDIERE B	7 TOURS A SULLY B	LE PERCHE B BOIS D'O C
---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	-----------------------------	----------------------------------

AUGERVILLE A FONTENAY B	LA CARTE SANCERRE B	GERMIGNY DRYADES B	VAUGOUARD B LA BOSSE B	MARCILLY C 7 TOURS B
-----------------------------------	-------------------------------	------------------------------	----------------------------------	--------------------------------